

Trésorier du CSE

1 jour - 7 heures

Code formation : ADHGRH0679



adhara France

adhara.fr

Objectifs

Perfectionner vos connaissances, d'une part, sur la réglementation spécifique relative à la gestion financière des C.S.E., d'autre part en comptabilité générale, afin d'être capable :

- de respecter la réglementation applicable à compter de 2015 et de mieux utiliser les financements alloués par l'employeur,
- d'organiser et de contrôler les comptes du C.S.E.
- de présenter les comptes annuels et le rapport d'activité.

Participants

Trésorier et trésorier adjoint du CSE.

Prérequis

Pas de prérequis pour cette formation.

Pédagogie

La pédagogie est basée sur le principe de la dynamique de groupe avec alternance d'apports théoriques, de phases de réflexion collectives et individuelles, d'exercices, d'études de cas et de mises en situations observées. Formation / Action participative et interactive : les participants sont acteurs de leur formation notamment lors des mises en situation car ils s'appuient sur leurs connaissances, les expériences et mettront en œuvre les nouveaux outils présentés au cours de la session.

Remarques

Certification

Profil de l'intervenant

Consultant-formateur expert. Suivi des compétences techniques et pédagogiques assuré par nos services.

Moyens techniques

Encadrement complet des stagiaires durant la formation. Espace d'accueil, configuration technique des salles et matériel pédagogique dédié pour les formations en centre. Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique à échéance de la formation.

Méthodes d'évaluation des acquis

Un contact téléphonique est systématiquement établi avec le stagiaire ou la personne chargée de son inscription afin de définir le positionnement. Si besoin, un questionnaire est adressé pour valider les prérequis en correspondance et obtenir toute précision nécessaire permettant l'adaptation de l'action. Durant la formation, des exercices individuels et collectifs sont proposés pour évaluer et valider les acquis du stagiaire. La feuille d'émargement signée par demi-journée ainsi que l'évaluation des acquis sont adressées avec la facture.

Programme

Trésorier du CSE

1 jour - 7 heures

Code formation : ADHGRH0679



adhara France

adhara.fr

Les obligations comptables du C.S.E.

La désignation du trésorier et son rôle
Des obligations en fonctions de la taille du C.S.E.
Le rapport d'activité, l'arrêté et l'approbation des comptes
Des évolutions sur le contenu du règlement intérieur

Etablissement des documents comptables selon vos obligations

Le suivi des comptes du comité au quotidien
Présentation de la note de l'autorité des normes comptables
Quelles données chiffrées intégrées dans les documents comptables obligatoires

- Les dépenses ou charges par section
- Le cadrage des subventions reçues
- Les recettes ou produits par section
- La situation patrimoniale du comité
- L'état des réserves du comité

Etablissement du rapport d'activité

Quelles sont les modalités d'établissement du rapport
Les informations obligatoires du rapport d'activité selon le décret d'application

- Les informations générales du comité
- La section attributions économiques et professionnelles
- La section activités sociales et culturelles
- Les informations sur les transactions significatives

Le C.S.E. et l'URSSAF

Principes du contrôle de l'URSSAF : Qui contrôle-t-elle, le C.S.E. ou l'employeur ?
La gestion des A.S.C.
Tour d'horizon des prestations fournies :

- Situation au regard des cotisations sociales
- Justificatifs à apporter